



# البعثة الدائمة للمملكة المغربية

*Mission permanente du Royaume du Maroc*

## INTERVENTION DE S.E. M. NACER BENJELLOUN-TOUIMI

**AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT  
DU ROYAUME DU MAROC**

**A LA COMMISSION II**

**DE LA 26ème CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA  
CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, le 06 décembre 1995

Monsieur Le Président,

Permettez moi au nom de la délégation du Royaume du Maroc de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette Commission. Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des membres du Bureau. Je puis vous assurer de la ferme volonté de ma délégation d'oeuvrer avec énergie à la réussite de nos travaux.

Monsieur le Président,

En 1989, le mur de Berlin s'effondrait et de grandes espérances voyaient le jour, l'histoire se mit en marche et l'on proclama, un peu hâtivement, le règne éternel de la démocratie et des droits de l'homme. Cependant, il a fallu vite déchanter car la fin du monde bipolaire a engendré une vague d'incertitude et d'appréhension.

Dans un tel contexte, quelles valeurs humanitaires défendre dans des situations d'extrême urgence ?.

La réponse à cette question essentielle n'est certes pas aisée, néanmoins, je voudrais faire deux remarques pour contribuer au débat :

Nous vivons aujourd'hui dans un monde incertain. Les situations de crise exigent des réponses urgentes, rapides et efficaces. Or ce type d'opérations ne peut réussir sans une étroite collaboration entre les structures et les organisations non gouvernementales compétentes, sans une confiance entre les différents acteurs sur le terrain.

L'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance qui guident l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont certes des qualités adaptées au contexte international actuel.

Mais il faut bien reconnaître que la grande illusion politique de la fin des années 80 a été de croire que l'on pouvait faire exception à la notion d'Etat dans les relations internationales. Ainsi, la promotion d'un droit d'ingérence humanitaire a constitué une initiative prématurée. Il ne s'agit pas de condamner ou minimiser l'action méritoire menée notamment par les organisations non gouvernementales dans des circonstances difficiles mais de garder à l'esprit, conformément au droit international, que l'assistance humanitaire ne doit pas affecter la souveraineté des Etats. Autrement dit que seul l'établissement d'un code de conduite clair et précis permettrait d'éviter des dérapages malencontreux où sont mêlés dans la confusion et le désordre objectifs politiques et action humanitaire. Nous savons tous par ailleurs que l'action humanitaire n'a pas pour finalité de régler les crises sur un plan politique ou diplomatique. Cette responsabilité revient aux Etats et il ne serait pas indiqué d'imputer l'existence de crises politiques et leur persistance aux déficiences de l'action humanitaire.

.../...

La délégation du Royaume du Maroc prend note avec intérêt des recommandations du Mouvement visant à préserver l'indépendance de son action et constate avec satisfaction que la démarche déontologique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge permet de répondre à des besoins humanitaires urgents dans un esprit constructif emprunt d'impartialité.

Monsieur le Président,

Une seconde remarque a trait au renforcement de la capacité du Mouvement d'assister les plus vulnérables. A notre sens, il est important que l'intégrité des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soit sauvegardée. C'est en préservant cette caractéristique essentielle que nous parviendrons à défendre les valeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à accroître leur capacité d'intervention. Cependant, la préservation de l'intégrité n'exclue pas la coopération et la solidarité.

A ce propos, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'adresser mes plus vifs remerciements à la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'aux sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'aide précieuse qu'elles ont apporté au Maroc à la suite des inondations survenues dans la région de Marrakech le 21 août 1995. Cet acte de solidarité a particulièrement été apprécié par le peuple marocain.

Monsieur le Président,

Mener une réflexion sur la question des valeurs humanitaires et des réactions aux situations de crise, c'est nous semble-t-il, un peu se demander, comme le ferait Diderot et s'interroger : "que devons nous les uns aux autres ?" Humanité, solidarité et droit à la différence. Voilà des valeurs qui nous paraissent indispensables à la réussite de toute entreprise humanitaire et que nous devons défendre avec conviction.

Je vous remercie Monsieur le Président.